

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2015

---

ACTION DE GROUPE EN MATIÈRE DE DISCRIMINATION ET DE LUTTE CONTRE LES  
INÉGALITÉS - (N° 1699)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL4

présenté par  
M. Coronado et M. Molac

-----

### ARTICLE 3

Au dernier alinéa, après le mot :

« ordonner »,

insérer les mots :

« toute mesure d'instruction et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette amendement vise à préciser que le juge peut ordonner toute mesure d'instruction, ce qui dépasse la simple demande de communication d'une pièce par le défendeur.